

DEMANDE DE CHANGEMENT DE MAITRISE

(art. 28 ch. 1 du règlement d'études du 15 octobre 2004)

→ A déposer au Secrétariat des étudiants, bureau 3093, 3ème étage, Uni Mail, dans les **3 premières semaines** de chaque semestre

COORDONNÉES DE L'ÉTUDIANT (écrire lisiblement svp)			
NOM (Mme/M.):		PRENOM:	
Adresse email (étudiante) : @etu.unige.ch		N° d'immatriculation :	
Merci d'inscrire votre NOM et ADRESSE postale, pour au dos du formulaire.	réexpédition	N° tél :	
MAITRISE ACTUELLE	NOUVELLI	E MAÎTRISE	
☐ Maîtrise / ☐ Maîtrise bilingue :	☐ Maîtrise /	☐ Maîtrise bilingue :	
droit général	☐ droit généra		
□ droit civil et pénal□ droit économique	☐ droit civil e ☐ droit éconor	•	
☐ droit international et européen		ational et européen	
□ droit public	☐ droit public		
Débutée au : printemps 20automne 20			
RAPPEL : Conformément à l'article 28 chiffre 1 RE, il ne vou			
Les crédits et résultats déjà acquis dans la Maîtrise abandonnée seront mentionnés, en application de l'article 39 chiffre 7 RE, au procès-verbal d'examens de la prochaine session, selon le plan de la nouvelle Maîtrise.			
« Je souhaite faire application de l'art. 39 ch.2 RE □ non □ oui Si oui, lesquelles :		obtenues dans l'ancienne maîtrise. »	
A teneur de l'article 39 al. 7 RE, votre mémoire doit entrer da attesté par l'enseignant. Pour ce faire, veuillez faire le nécessaire pas dans votre nouvelle thématique, les crédits acquis ne pourron	afin de nous four	nir une telle attestation. Si votre mémoire n'entre	
Genève, le Signature de l'étudiant :			
DECISION			
Acceptée : □ Refusée : □			
	ire du/ de la Vio ément à la délégatio	ce-Doyen/ne :	

•••••
••••••
•••••

Merci d'inscrire sur les lignes <u>votre nom et adresse postale</u>, pour réexpédition :